



Quel protocole sanitaire s'applique ?

publié le 11/03/2022

Mise à jour du 11/03/2022

Chers parents,

Le lien suivant vous tient informés de l'évolution du protocole sanitaire au plan nationale :

<https://www.education.gouv.fr/covid...>

A compter du 14 mars 2022, le protocole sanitaire passera au **niveau 1** pour l'ensemble des écoles et établissements scolaires.

Ce passage au niveau 1 implique notamment :

- la fin de l'obligation de la limitation du brassage entre groupes d'élèves ;
- la fin des restrictions pour la pratique des activités physiques et sportives.

Le passage au niveau 1 implique également la fin de l'obligation du port du masque en intérieur pour tous les personnels ainsi que pour les collégiens, en cohérence avec les évolutions retenues en population générale.

Toutefois, les collégiens et les personnels qui le souhaitent pourront bien entendu continuer à porter le masque.

Les mesures prises par l'établissement afin de concilier et de garantir la sécurité sanitaire et le "bien-être" des élèves sont maintenues :

- Les mesures relatives au lavage des mains, à l'aération et à la désinfection des surfaces sont maintenues.
- Les mesures de désinfection des mains à l'entrée des cours ne changent pas ;
- Les élèves circulent librement dans l'établissement.
- Au restaurant scolaire le placement en quinconce se poursuit, les élèves se placent librement.
- Le protocole en EPS passe au niveau 1 : les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur.

Merci pour votre engagement afin de maintenir la sécurité sanitaire de tous.

A. Vincent.

Principal du collège.